Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue le 7 avril 2025 à 20h00 en public à la salle du Conseil municipal à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin et Sébastien Leclerc et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, greffière-trésorière.

Absent : Patrice Lemay

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**
2. **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

59-04-2025 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 AVRIL 2025**

1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Greffe et gestion administrative**
   - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
   - 3.2 Approbation des comptes du mois
   - 3.3 Approbation des factures
   - 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 28 mars 2025
   - 3.5 Renouvellement du contrat de service avec Maxi Ascenseurs
   - 3.6 Approbation pour demande de formation
   - 3.7 Remerciements aux partenaires ayant contribué à la réfection de la patinoire
   - 3.8 Renouvellement du contrat avec 6TEM TI
   - 3.9 Paiement d'un premier versement à Marius Cloutier pour servitude
   - 3.10 Commandite pour la marche Relais pour la vie
   - 3.11 Participation financière à l'événement Ultimate Pamphile
4. **Sécurité publique**
   - **4.1** Achat d'une gate valve pour la camion 412
5. **Transport et hygiène du milieu**
6. **Santé et bien-être**
   - **6.1** Adoption du budget initial et versement de la quote-part à l'Office municipal d'habitation
7. **Aménagement et urbanisme**
   - **7.1** Avis de motion et adoption du premier projet de règlement #2023-600-01 Règlement de zonage
8. **Développement économique**
9. **Loisirs et culture**
   - **9.1** Adoption du projet d'activités au terrain de jeux 2025
10. **Rapports des différents comités**
11. **Divers**
12. **Période de questions aux contribuables**
13. **Levée de l'assemblée**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier,
Il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

60-04-2025 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025**

a) Dispense de lecture :
Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale / secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
b) Commentaires et/ou corrections :

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 10 mars 2025 tel que rédigé.

QUE Madame le Maire et la directrice générale/ greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

61-04-2025 **APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 28 mars 2025, au montant de 269 555,12$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	$45 820,27
Comptes à payer	$176220,33
Déboursés	$47 514,52

3.3

62-04-2025 **APPROBATION DES FACTURES**

Paiement de facture à Groupe Allen au montant de $5 031,31 pour changement de pompes.
Que ce montant soit pris aux poste budgétaire 02.41500.526.

Paiement de facture à Protection incendie CFS au montant de $30 282,87 pour projet changement appareil respiratoire.
Que ce montant soit pris aux poste budgétaire 02.22000.726.

Paiement de facture à Protection incendie CFS au montant de $3 544,24 pour projet changement appareil respiratoire.
Que ce montant soit pris aux poste budgétaire 02.22000.726.

Paiement de facture à Morency, Société d'avocats au montant de $1321,11 pour divers dossiers municipaux.
Que ce montant soit pris aux poste budgétaire 02.13000.412.

Paiement de facture à Morency, Société d'avocats au montant de $2 127,06 pour divers dossiers municipaux.
Que ce montant soit pris aux poste budgétaire 02.13000.412.

Paiement de facture à Apple Ste-Foy au montant de $1,613,04 pour un cellulaire attribué au chef.
Que ce montant soit pris aux poste budgétaire 02.22000.331.

Paiement de facture à Forestier G.S. enr. au montant de $7 576,85 pour entretien Rivière Boisclar et bras des bouchers.
Que ce montant soit pris aux poste budgétaire 02.46000.411.

Sur la proposition de Sébastien Leclerc , il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 28 mars 2025 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 28 MARS 2025

3.5

63-04-2025 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC MAXI ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES INC.**

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE RENOUVELLER le contrat d'inspection de l'ascenseur de la salle municipale au montant de $254,57 taxes en sus à chaque trimestre;

D'APPROUVER le taux horaire de $163 l'heure pour des travaux non-inclus au contrat.

3.6

64-04-2025 **APPROBATION POUR DEMANDE DE FORMATION**

CONSIDÉRANT la demande de la Régie de déneigement Joly/Saint-Flavien pour de la formation en comptabilité et sur le logiciel CIM ;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'AUTORISER Nathalie Roy à dispenser cette formation sur le logiciel CIM ;
DE FACTURER le taux horaire à l'heure de Nathalie Roy incluant les déductions à la source, les frais de transports ainsi que 10% de frais d'administration.

3.7

65-04-2025 **RECONNAISSANCE DES COMMANDITAIRES DANS LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la réfection complète de sa patinoire à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires se sont joints à la municipalité afin de financer ce projet de plus de $450 000;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE REMERCIER chaleureusement les partenaires suivants :

- Gouvernement du Québec
- Gouvernement du Canada
- Comité Des Loisirs de Saint-Édouard-de-Lotbinière
- Promutuel
- Grand Défi Pierre Lavoie
- Innergez

QUE chaque partenaire soit affiché de façon permanente sur un bande de patinoire ;
QUE chaque partenaire soit invité à participer lors de l'inauguration lors du méchoui 2025.

3.8

66-04-2025 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC 6TEM TI**

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE RETARDER la migration avec la MRC de Lotbinière ;

DE RENOUVELER le contrat de service de 25 heures avec 6TEM TI pour un montant de $2 375.

3.9

67-04-2025 **PREMIER VERSEMENT POUR SERVITUDE À MARIUS CLOUTIER**

CONSIDÉRANT l'achat d'un terrain appartenant à 9184 3045 Qc Inc. par la Municipalité de St-Édouard en prévision d'un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aura dans le futur à entretenir le fosset mitoyen;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous es conseillers présents :

Il a été conclut entre la Municipalité de St-Édouard et Marius Cloutier 9184-3045 Québec Inc.

D'ÉTABLIR une servitude réelle et perpétuelle pour l'entretien du fossé mitoyen entre les lots 6 550 025 appartenant à 9184-3045 Québec Inc. et le lot 6 550 026 appartenant à la municipalité de Saint-Édouard;

QUE la municipalité verse un montant de $17 000 à 9184-3045 Québec Inc. suite à la séance d'avril 2025, montant qui aurait dû être versé en 2024;
QUE la municipalité s'engage à verser un montant de $17 000 après l'adoption des états financiers 2025 tel que convenu lors de la négociation;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les frais d'arpentage ainsi que ceux reliés au notaire mandatée, Maître Stéphanie Langlois.

3.10

68-04-2025 **COMMANDITE POUR LA MARCHE RELAIS POUR LA VIE**

CONSIDÉRANT QUE la marche Relais pour la vie qui aura lieu à St-Apollinaire le 14 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont tous côtoyé de près ou de loin un proche vivant avec la problématique d'un cancer;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'APPUYER financièrement le Relais pour la vie au montant de $150.

3.11

69-04-2025 **PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉVÉNEMENT ULTIMATE PAMPHILE**

CONSIDÉRANT le retour de l'événement Ultimate Pamphile consistant à une épreuve sportive favorisant les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE les participants s'engagent à verser 10% des profits à une cause qui leur tient à cœur :

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PARTICIPER à la hauteur de $100 à cet événement.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

70-04-2025 **APPROBATION POUR L'ACHAT D'UNE VALVE POUR LE CAMION 412**

CONSIDÉRANT QUE la valve du camion 412 est hors d'usage :

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin , il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'achat et au changement de la valve chez Boivin & Gauvin au montant de $2 118,45 taxes incluses

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1

71-04-2025 **ADOPTION DU BUDGET INITIAL ET VERSEMENT DE LA QUOTE-PART À L'OFFCIE MUNICIPAL D'HABITATION LOTBINIÈRE NORD**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec exige l'adoption des budgets annuels des OMH;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble immobilier #1896 de la municipalité de Saint-Édouard fait partie intégrante du parc de l'OMH Lotbinière Nord;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ADOPTER le budget initial 2025 de l'Office Municipal d'habitation Lotbinière nord;

DE PROCÉDER au paiement de la quote-part annuelle au montant de $ 4 048,00.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donnée par André Leclerc qu'à une séance ultérieur sera adopté le règlement 2023-600-01 Règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage « commerce et service liés à l'automobile » (CD) dans la zone A-1.

72-04-2025 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #2025-600-01 VISANT AUTORISER LA CLASSE D'USAGE "COMMERCE ET SERVICE LIÉS À L'AUTOMOBILE" (CD) DANS LA ZONE A-1**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) qui lui confère les pouvoirs d'adoption et de modification de sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 2023-600 a été adopté par le Conseil municipal le 13 mars 2023 et qu'il régit l'aménagement et l'utilisation du territoire, y compris dans la zone A-1;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière souhaite permettre l'ajout de l'usage "commerce et service liés à l'automobile" (CD) dans la zone A-1, sous réserve des restrictions prévues par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

PROJET

(LPTAA), afin de régulariser une situation existante, tout en protégeant le territoire agricole;

ATTENDU QUE la modification proposée vise à autoriser spécifiquement cet usage tout en respectant les impératifs de la LPTAA, en ajoutant une note précisant que seuls les commerces autorisés en vertu de cette loi seront permis (P-41.1);

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement a été rédigé pour être soumis au Conseil municipal à des fins d'adoption et à une consultation publique, afin de recueillir les commentaires des citoyens et des parties intéressées;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera organisée, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance du projet et d'exprimer leurs avis;

ATTENDU QUE le second projet de règlement sera adopté après la période de consultation publique, si des modifications doivent être apportées en fonction des retours reçus;

ATTENDU QUE la disposition du présent règlement peut faire l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habiles à voter conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement deux jours ouvrables avant la présente séance, ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

Que le règlement **#2023-600-01**, Règlement de zonage, soit adopté comme si il était tout au long cité.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1

73-04-2025 **ADOPTION DU PROJET D'ACTIVITÉS DU TERRAIN DE JEUX 2025**

CONSIDÉRANT que le terrain de jeux offre une activité spéciale à chaque semaine mises à part les deux semaines de la construction;

CONSIDÉRANT que les activités suivantes ont été ciblées :

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu par l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER les activités spéciales du terrain de jeux 2025.

Activité	Date	Coût tx incluses
La Revanche	25 juin	$637,91
Aventure Laser Tag	2 juillet	$852,89
Isaute	9 juillet	$1 437,19
Activité Tie-Dye	16 juillet	$150
Camp Oxygène	6 août	$575 (P)
Camping et déjeuner	12-13 août	$350 (P)

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

13.

74-04-2025 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuis;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h15.

_____
Denise Poulin, Maire

_____
Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

_____

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

_____

Denise Poulin, Maire